

Voirie - Programme de travaux 1994 - Marchés annuels de travaux de réfection de chaussées

M. LE MAIRE, Rapporteur : Hors routes nationales et départementales, le réseau communal a une longueur de 377 km, ce qui représente une surface totale d'environ 260 000 m².

Chaque année est inscrite au budget une somme visant soit à renforcer légèrement les structures existantes pour leur permettre de répondre à l'accroissement du trafic, soit à traiter la surface pour augmenter la durée de vie, donc l'utilisation de la voie. Dans les deux cas, le confort de l'utilisateur est amélioré.

En 1994, une somme d'environ 1 550 000 F sera consacrée à de tels travaux. Elle est inscrite au BP 1994 au chapitre 901.10/2331.00508.35000.

Ces travaux comprennent l'exécution d'enduits d'enrobés coulés à froid, et d'enrobés bitumeux et font l'objet de trois marchés de travaux.

Ces marchés à commandes ont été estimés :

- entre 450 000 F et 750 000 F pour enduits et enrobés coulés à froid,
- entre 400 000 F et 800 000 F pour les enrobés,
- entre 650 000 F et 1 000 000 F pour les enrobés fibres.

Les marchés initiaux ont été passés avant le 18 décembre 1993 (date d'application des décrets modifiant le Code des Marchés Publics), conformément à l'article 312 bis alinéa 4 du Code des Marchés Publics (marchés de reconduction). Sans nouvelle mise en concurrence, les entreprises titulaires ayant été retenues en 1992 après appel d'offres, et ayant consenti pour 1994 des conditions financières plus avantageuses, sont reconduites.

Sur avis favorable de la Commission Voirie-Circulation, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1994.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.